



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 06 novembre 2023 20H00

Date de la convocation : 02 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 18

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023:** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées à l'unanimité

RAPPORT SUR L'EAU SIEV

M. le maire explique au conseil que le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze a approuvé lors de son conseil du 05 septembre 2023 le RPQS d'eau potable du syndicat des eaux pour l'exercice 2022.

Chaque commune doit débattre sur ce rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux préalablement au présent conseil.

Ce point ne donne pas lieu à vote est présenté pour simple information et débat.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le maire rappelle au conseil que la commune a fait diverses demandes de subventions auprès du département de l'Ain. Lors de la réunion de contractualisation du département, ces dernières ont obtenu les réponses suivantes :

Dossier	Opération	Montant de la subvention accordée en attente de notification
Poste de relevage Lavy/Cropettet/chanfant	Coût de l'opération : 13 991.36 € Subvention demandée : 2 798.27 €	2 798 €
D3 Rue des millets	Coût de l'opération : 61 000.00 € Subvention demandée : 12 200.00 €	8 000 €
D8 – Rue de la Frérie	Coût de l'opération : 70 000.00 € Subvention demandée : 14 000.00 €	11 500.00 €
D13 – Route de Chanfant	Coût de l'opération : 102 000.00 € Subvention demandée : 20 400.00 €	18 250.00

D'autres dossiers avaient également été déposés : D5 (Rue de la Résistance) – D9 (Rue des Garines) – D6 (route des Greffets) n'ont pas été pris en compte, ils devront être redéposés en 2024.

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

PROJET RESTRUCTURATION CIMETIERE

M. le maire rappelle au conseil que suite aux études qui ont été faites pour la restructuration du cimetière, le cabinet I2b a fait une estimation d'avant-projet sommaire dont le montant s'élève à 204 673 € HT. Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'un fond de concours qui peut être accordé par la Communauté de Communes Bresse et Saône à hauteur de 20%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à demander un fonds de concours à hauteur de 20% à la Communauté de Communes Bresse et Saône pour le projet de restructuration du cimetière.

CONSEILLER NUMERIQUE

M. le maire rappelle au conseil que le 09 mai 2022 la commune a signé une convention pour l'intervention d'une conseillère numérique à raison d'1/2 journée/semaine sur une durée de 21 mois se terminant le 01 novembre 2023. Le coût de cette prestation s'élevait pour la commune s'élevait à 200 € pour l'ensemble des interventions.

Le SIEA propose de renouveler le dispositif mais pour une période de 3 ans avec deux possibilités :

- 1250 €/an pour ½ journée par semaine
- 625 €/an pour ½ journée tous les 15 jours

Une discussion a eu lieu au niveau de la CCBS afin de voir quelle pourrait être la prise en charge par cette dernière. Une proposition sera faite au conseil communautaire de décembre qui devrait acter le fait que la CCBS prendrait en charge la somme de 300 €/an pour la formule tous les 15 jours.

Le coût final de cette opération serait donc pour les 3 ans serait donc de 975 € (325 € par an).

Le conseil municipal, est favorable à la continuité de ce service sur la base d'1/2 journée tous les 15 jours sous réserve d'une délibération concordante de la CCBS pour la prise en charge de 300 € par an.

APPROBATION MODIFICATION P.C.S.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, la préfecture a pris le 23 octobre 2023, un arrêté visant à renforcer la réponse opérationnelle face au risque sismique, à savoir :

- Dès l'alerte, assurer sans délai les secours et les premiers soins,
- Organiser la logistique des divers intervenants,
- Favoriser l'accueil hospitalier des victimes
- Mettre à l'abri les sinistrés indemnes
- Permettre l'information des autorités et de la population.

La commune reste en zone sismique niveau 2 (faible), en cas de séisme, l'alerte est donnée par la préfecture, un lien avec la mairie se fera pour assurer un relais d'information au niveau local, notamment pour les personnes vulnérables.

Cet arrêté doit être intégré au plan communal de sauvegarde actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'intégration de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023.

DECISION MODIFICATIVE

M. le maire expose au conseil que la commune a reçu diverses notifications de recettes sur le budget principal communal. En parallèle certains postes de dépenses nécessitent d'être réévalués. Il y a donc lieu de procéder à la décision modificative suivante.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6411	Personnel titulaire	33 000,00 €	73223	Fonds départemental	33 000,00 €
65311	Indemnités fonction	5 000,00 €	74836	FDTP	5 000,00 €
TOTAL		38 000,00 €	TOTAL		38 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
27638	Créances sur autres Ets	26 000,00 €	238	Avances sur immos	26 000,00 €
2111	Terrains nus	26 000,00 €	27638	Créances sur autres Ets	26 000,00 €
1311	Subv Etat	4 400,00 €	1321	Subv Etat	4 400,00 €
231 (041)	Immos corpo en crs	11 000,00 €	203 (041)	Frais études	11 000,00 €
TOTAL		67 400,00 €	TOTAL		67 400,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

Divers

- Cérémonie Delattre : M. le maire remercie l'ensemble du conseil municipal et du personnel pour l'organisation d'avoir répondu présent, et plus particulièrement D. Catherin pour l'avoir remplacé le 15 octobre.

Assemblées générales :

- 27/09 CAP Manziat (N. Chambard) : Souhaite avoir plus d'adhérents, mais l'association fonctionne bien – 346 chèques cadeaux sur Manziat
- 05/10 Sou des écoles (N. Chambard) : 90 familles – la garderie souhaite augmenter ses tarifs – les nouvelles manifestations organisées ont bien fonctionné
- 06/10 Jeanne d'Arc (N.Chambard) : cette année budget en déficit creusé par le coût de l'école de musique
- OGEC : (Nath) : tout le bureau va changer- le logement de l'école privée ne sera pas loué pendant un an pour faire des travaux
- 11/10 Restaurant Scolaire (N. Chambard) : prix du repas est passé de 4.5 à 4.75 au 1^{er} novembre – 13 membres à l'association– Souhaiteraient embaucher une personne supplémentaire pour renforcer la surveillance, le conseil donne un avis favorable – une formation PESC1 sera organisée par la commune pour les surveillantes de cantine mais également pour les agents municipaux des écoles et de la mairie
- 21/10 UM (M. le maire – S. Bernard) : Beaucoup d'élèves inscrits à l'école de musique - 69 adhérents dont 3 nouveaux 30 juniors – 47 musiciens en moyenne à chaque sortie – cette année nouveauté spectacle et pas un concert – gros travail sur l'entretien des instruments – gros projet la toiture – 50 ans des juniors et la fête du Lac en Allemagne
- 24/10 Gym volontaire (N. Chambard) : 158 adhérents – s'autofinancent et n'ont pas besoin d'organiser des manifestations,
- Bad (N. Chambard) : tout roule, souhaiterait des créneaux complémentaires refuse du monde car pas assez de créneaux – 66 adhérents en 2022 et 89 en 2023

Comptes rendus des commissions :

Commission assainissement environnement :

Il y eu une fuite à la Step, la SOCAFL a fait la réparation gratuitement et la SAUR va réinstaller une nouvelle douche de sécurité vers le chlorure.

Concernant le schéma directeur d'assainissement initié par la Communauté de Communes Bresse et Saône, il a été demandé au bureau d'étude Réalité environnement d'avancer sur les études.

Commission Bâtiments :

- Stade de foot :
 - o expertise de l'assurance le 10 octobre des dommages suite à la tempête du 15 juillet dernier, suivie d'une rencontre sur place avec l'expert de l'arbre tombé sur les serres de C. Janaudy.
 - o Le 9 novembre auront lieu les mesures de l'éclairage du stade,
- Ateliers informatiques : expertise de l'assurance le 24 octobre suite aux dégâts des eaux subis par le voisin suite vraisemblablement à un problème de fuite de notre toiture. Une prochaine expertise est prévue avec l'ensemble des personnes concernées le 8 décembre prochain.

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI : Un COPIL est prévu le 15 novembre suite à l'avis définitif des commissaires enquêteurs

Commission communication :

- Livret des associations : la cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le 18 novembre, le livret des associations mouture 2023 sera distribué à cette occasion
- Bulletin municipal : en cours de rédaction, il sera distribué avant Noël

Commission manifestations :

- Décos de Noël : mercredi
- Illuminations : les agents devront effectuer des tests et bien regarder si tout le matériel nécessaire est au complet.
- 11 novembre : M. le maire donne rendez-vous aux élus pour la cérémonie

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

- CCSPV 26/10 : remise de galons – passage au grade supérieur suite à ancienneté de plus de 20 ans – nouvelle pompière Tiphaine Benoit et à venir 2 personnes (en discussion) – recherche d'un VTU
- CCAS (16/10) : préparation des colis de Noël – club des aînés connaît des problèmes financiers, la cotisation ne couvre plus les locations de la salle pour les rencontres du club. Le CCAS propose d'aider à l'organisation d'une vente à emporter ou un concours de beloteà rediscuter
- Réunion cours informatiques (17/10) : seulement 5 inscriptions - cours commencent demain
- City stade - manque un filet au panier de basket - les marches du toboggan sont usées, il ne reste pas beaucoup de revêtement - les caches écrous en plastique sont cassés

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

- Curage rue de la résistance (02/10) : réseau d'eaux pluviales on a soustrait 3.5 tonnes de gravats
- Rue de la Sozaye – Suite aux dernières intempéries, des parcelles ont été inondées. M. le maire attire l'attention des adjoints à la voirie, à l'assainissement et à l'urbanisme sur la nécessité d'imposer la rétention d'eau à la parcelle. Il est important d'organiser rapidement une réunion avec la CCBS, avec les trois adjoints pour évoquer ce problème et trouver des solutions pérennes.
- Réunion rd 933 : concernant la continuité des travaux de réaménagement de la RD933/RD1 une réunion est programmée avec le maître d'œuvre ce lundi 14h

Questions diverses

- Les avaloirs bétons de la RD 933 sont à changer
- Concernant l'éclairage public, il y a des lampadaires qui ne fonctionnent pas secteur salle des fêtes (salle nord) et Rue des Borjons devant le n° 159.
- Le poteau incendie situé impasse des charmes fuit.

(Séance levée à 22h30)

Le maire

le secrétaire de séance

les conseillers